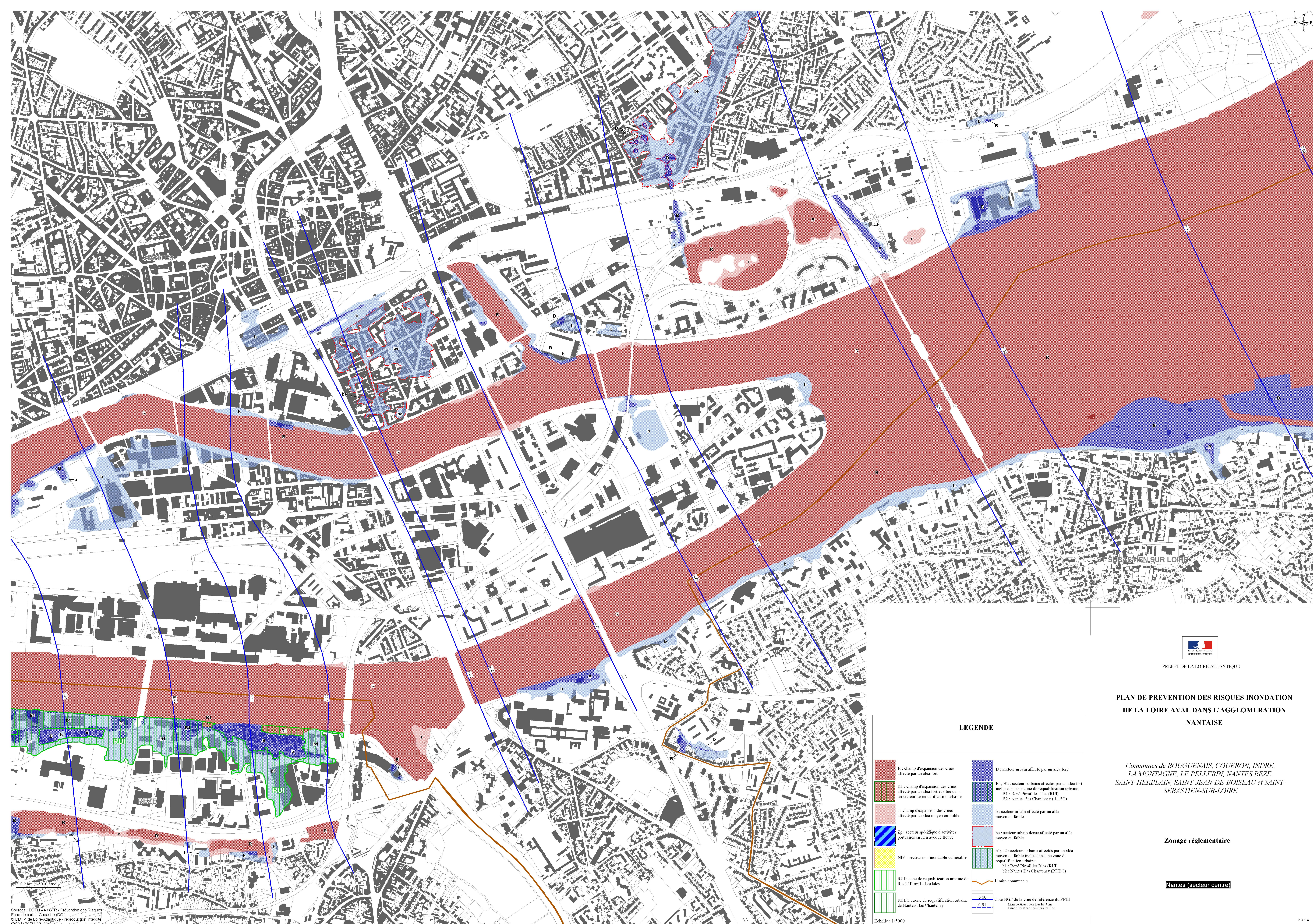




PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION
NANTAISE**

*Communes de BOUGUENAI, COUERON, INDRE,
LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES, REZE,
SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-
SEBASTIEN-SUR-LOIRE*

Zonage réglementaire

Nantes (secteur centre)

LEGENDE

R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort	B : secteur urbain affecté par un aléa fort
R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine	B1, B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine.
r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible	B1 : Reze Pirmil les Isles (RUI)
Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve	B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
NIV : secteur non inondable vulnérable	b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible
RUI : zone de requalification urbaine de Reze / Pirmil - Les Isles	be : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible
RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes / Bas Chantenay	b1, b2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine.
	b1 : Reze Pirmil les Isles (RUI)
	b2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
	Limite communale
	Cote NGF de la crue de référence du PPRI
	Ligne contour : cote tout les 5 cm
	Ligne discontinue : cote tout les 1 cm

Echelle : 1/5000